



Wallonie

VILLE DE
NEUFCHÂTEAU

ANNEXE 26

CU2 n° 21

URBANISME - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **KFC Immo (M Kerger Mickaël)** demeurant **Rue de Chiny 58 à 6730 Tintigny**.

Le terrain concerné est situé **Chemin du Lac, NEU 5 à 6840 Neufchâteau** et cadastré ou l'ayant été **Division 1, section C n°34A2**.

Le projet consiste en : **construction d'un gîte, d'un centre thérapeutique et bien-être et d'une conciergerie** et présente les caractéristiques suivantes :

DVIII13 : construction d'un gîte, d'un centre thérapeutique et bien-être et d'une conciergerie.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D VIII. 13 (initiative commune) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;
- Le 09 janvier 2024 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement.

L'enquête publique est ouverte le 26 décembre 2023 et clôturée le 17 janvier 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par télécopie au numéro : 061 / 27 50 99 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be ;
- remises au Service urbanisme (Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau).

Le courrier, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique CU2 n° 21 (KFC Immo (M Kerger Mickaël)), l'adresse du réclamant ainsi que la date.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau (Service Urbanisme) le **17 janvier 2024 à 11h**.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Mayné dont le bureau se trouve Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau (Service Urbanisme).

Kerger Perspective 1



Perspective 2



Perspective 3



Perspective 4



SPRL KERGER & QUOILIN - Bureau d'Architecture
Maître de l'ouvrage : KFC IMMO SRL, représentée par KERGER Michaël
Objet de la Demande : Construction d'un gîte, d'un centre
thérapeutique & bien-être et d'une conciergerie

PERSPECTIVES

Pages 1/2

Demande de certificat d'urbanisme n°2
Responsable projet : J.-P. A.
B01_KFC Immo (K.2851) A22.pln

Pièce jointe 2